

CSTD constats de rentrée - 5 novembre 2019

Présents: Administration: Laurent Fichet (IA), Gilles Dumont (SG), Nathalie Lafaye (DIMOS)

FSU : Amélie Auricombe, Pascaline Bon, Céline Butte, Fabrice Couégnas, Annette Durin, Solen Marche, Luc Marquès, Stéphane Picout

UNSA : Pierre Gautret

FO : David Grosvallet

L'instance débute à 9h00.

Le SNUipp-FSU 23 lit la déclaration suivante.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans les écoles du département comme dans les autres départements de l'Académie, la baisse démographique se confirme même si elle a été surestimée. En effet, la baisse constatée à la rentrée 2019 de 134 élèves est presque deux fois moins importante que prévu dans le cadre des prévisions (-251).

Le SNUipp-FSU 23 félicite une nouvelle fois les services pour la précision des prévisions : entre la rentrée 2012 et la rentrée 2019, l'erreur cumulée représente 68 élèves quand dans le même temps, les erreurs cumulées représentent une surestimation de 716 élèves en Haute Vienne et de 439 élèves en Corrèze. Ces erreurs pénalisent lourdement le département : en effet, l'allocation des moyens et la répartition entre les départements sont largement appuyées sur les variations attendues d'effectifs.

Dans le détail des prévisions école par école, nous relevons que les choix faits en fin d'année dernière, portés par le SNUipp-FSU23, de revenir sur les fermetures annoncées à Bourgneuf Riffaterre et Genouillac sont validés par les constats d'effectifs : les effectifs annoncés par les personnels et leurs représentants se confirment contrairement aux éléments mentionnés lors du CSTD de rentrée qui instillaient une suspicion sur la crédibilité du travail de nos collègues directeurs-trices d'écoles ainsi que sur la sincérité des élus. Ces erreurs d'appréciations répétées déstabilisent les écoles et les personnels : il est urgent de prendre la pleine mesure de l'expertise des enseignants et de leurs représentants. Nous souhaitons réaffirmer ici que l'ensemble des personnels -enseignants comme non enseignants- est foncièrement attaché au bon fonctionnement du Service Public et à une offre de service de qualité et de proximité en capacité de garantir la réussite de tous les élèves.

Enfin, contrairement à vos annonces lors du CSTD de rentrée, le Rectorat annonce que le département est en surnombre de 4 ETP alors même que 11 postes restaient vacants à l'issue des opérations de mouvement ; postes que vous espériez pouvoir en partie pourvoir en recrutant au moins 4 agents contractuels dont vous attendiez l'autorisation du Rectorat qui devait être donnée le soir de la CAPD du 3 septembre. Nous attendons sur ce point une explication.

Les mêmes conséquences de cette situation se mesurent année après année : difficultés de remplacement, postes ASH non pourvus. Ce sont une fois de plus les élèves les plus fragiles qui font les frais de cette gestion. A ce titre, nous regrettons que les documents fournis ne permettent pas de dresser l'état des lieux relatif à l'ASH que vous vous étiez engagé à proposer lors du CSTD de rentrée. Nous espérons que les débats que nous mènerons ce matin, déconnectés des tensions liées aux mesures de carte scolaire, permettront d'avancer sur l'identification des besoins du département et sur les mesures à mettre en œuvre pour y répondre.

Pendant, les orientations indiquées dans les documents relatifs au projet académique sont sources d'inquiétude et sont en rupture totale avec les engagements pris.

Les volets relatifs à la gestion des personnels mettant en avant une gestion individualisée des carrières -en rupture avec le travail paritaire appuyé sur les barèmes qui garantissent transparence et équité- et la remise en cause de la gestion départementale des personnels du 1er degré sont à rebours de l'intérêt des agents et du département. Cette orientation constitue une négation totale des retours d'expérience puisque le constat est fait que chaque mutualisation à l'échelle académique s'est accompagnée d'une dégradation du service rendu aux usagers.

Les volets relatifs à l'organisation du système éducatif nous inquiètent également. La recherche de mise en œuvre de RPI concentrés conduit mécaniquement à des fermetures d'écoles -en rupture avec les engagements présidentiels- et éloigne les usagers du service public : or, ce sont les familles les plus fragiles, dont la culture est la plus éloignée des attentes de l'école qui seraient ainsi en premier pénalisées.

Nous sommes certains que les orientations portées dans ce projet sont contraires aux intérêts des agents, des usagers et plus généralement du département et à ce titre, nous les combattons.

Suite à cette déclaration, l'IA indique que la situation de l'école de Genouillac s'est en effet stabilisée.

Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer que, le bilan avancé par le chef de la DIMOS, lors du CTSD de rentrée, qui visait à remettre en cause les effectifs des écoles de Genouillac et Riffaterre, était bel et bien prématuré puisque les effectifs constatés sur les documents du CTSD aujourd'hui confirment la légitimité de la réouverture portée par le SNUipp-FSU 23 et actée par l'IA en juin. En effet, les deux situations ont fait plus que se stabiliser puisqu'il y a aujourd'hui 7 élèves de plus à Genouillac comme à Riffaterre.

Concernant la situation de l'école Riffaterre, l'IA indique que s'il est revenu sur sa position, c'était seulement pour préparer le dédoublement des GS dans cette école de REP... Il reconnaît néanmoins l'honnêteté des municipalités creusoises quand elles font remonter leurs effectifs...

Constats 1^{er} degré

L'IA indique que la baisse constatée à la rentrée 2019 est de 134 élèves.

Le SNUipp-FSU 23 remarque qu'elle est presque deux fois moins importante que prévu dans le cadre des prévisions (-251). Ce sont donc 117 élèves de plus qui sont accueillis à la rentrée par rapport au prévisionnel.

Les représentants de la FSU remarquent que, chaque année, les prévisions d'effectifs de la Corrèze et de la Haute Vienne visent à minorer la baisse démographique alors qu'en Creuse cette baisse démographique est systématiquement majorée. Ainsi la répartition académique des moyens, mécaniquement faussée, a conduit la Creuse à perdre 11 postes pour 980 élèves de moins alors que dans le même temps la Corrèze perd seulement 3 postes pour le double d'élèves perdus (1706) et la Haute Vienne gagne 80 postes pour 200 élèves de perdus de plus qu'en Creuse !!! De plus, en Creuse, où la baisse d'élèves est moindre, la ruralité coûte cher en ETP ! Plus cher qu'en Haute-Vienne, notamment, qui est un département plus urbanisé.

Le SNUipp-FSU 23 invite l'IA à rechercher l'origine de ces erreurs défavorisent le département de la Creuse.

Pour le SNUipp-FSU 23, l'avancement de l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans pourrait apporter un début d'explication à ce décalage. L'IA ne partage pas cette affirmation même si les statistiques font apparaître 39 élèves de PS en plus par rapport à l'an dernier.

L'IA tient à préciser qu'une partie du gain du département de la Haute-Vienne de 80 postes s'explique également par le financement des dédoublements des CP-CE1 en REP+. Le SNUipp-FSU 23 remarque que, dans le même temps, l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école s'est faite sans dotation en postes supplémentaires.

Surconsommation de 4 ETP (Equivalent Temps Plein)

Cela amène les représentants du SNUipp-FSU 23 à interroger l'IA sur le fait que la Creuse est en surnombre de 4 ETP alors que 11 postes sont vacants. Si pour 7 de ces postes, l'explication du non financement des décharges de direction (constat enfin partagé par l'IA) équivalent à 7 ETP peut être avancée, comment expliquer alors les 4 autres postes non occupés alors que 4 postes sont surconsommés ? Comment, alors que la situation budgétaire (surconsommation de 4 ETP) est apparemment bien meilleure que l'an dernier, n'arrive-t-on pas à couvrir tous les postes ?

L'IA explique ce décalage par l'absence de suppressions de postes qui auraient permis de dégager des moyens pour financer l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école.

Pour le SNUipp-FSU 23, si cette explication est valable pour 7 ETP, elle ne tient pas pour justifier le différentiel restant : il manque 11 enseignants pour pourvoir tous les postes alors qu'en même temps, le département « consommerait » 4 postes en trop = 15 ETP. L'explication ne tient donc pas pour 8 ETP (15-7).

Recrutement de contractuels

Les représentants du SNUipp-FSU 23 rappellent leur attachement au recrutement de PE statutaires mais dénoncent la gestion scandaleuse des personnels contractuels. En effet, l'IA avait assuré, dès fin juin l'année dernière, qu'il aurait recours au recrutement d'au moins 4 personnels contractuels pour la rentrée 2019. Ces personnels ont attendu tout l'été jusqu'à fin septembre cet hypothétique recrutement pour finir par pointer à pôle emploi. Une collègue qui était PE contractuelle depuis 2 ans se retrouve finalement AESH cette année ! C'est un mépris total pour ces collègues qui avaient déjà des contrats précaires et à qui on laisse un dernier espoir, finalement vain...

L'Inspecteur d'Académie indique que, pour pallier au recrutement de contractuels cette année, il avait augmenté le nombre de places au concours, diminué le nombre de temps partiels sur autorisation et décalé le nombre de personnes entrant sur le département de 6 personnes. Malgré cela, il pensait avoir besoin de recruter un ou deux contractuels jusqu'à ce qu'on lui dise, enfin, en octobre, que le département était en surconsommation.

Brigades Formation Continue

Le SNUipp-FSU 23 se demande pourquoi sur 11 BDFC seuls 9 apparaissent dans les documents de travail.

La DIMOS indique que 2 BDFC sont nommés sur des postes à l'année et ont été retiré de cette catégorie dans les documents.

Le SNUipp-FSU 23 se demande comment cette année peut bien se passer si certains remplaçants occupent des postes à l'année et ne peuvent donc pas assurer leurs missions de remplacement. La situation budgétaire pourtant favorable, ne nous permet pas de couvrir tous les postes, les conditions de travail sont donc dégradées.

Carte scolaire

Le SNUipp-FSU 23 s'interroge sur la prochaine carte scolaire et s'inquiète des choix que pourrait faire l'IA (en conformité avec le projet de projet académique) de fermer les classes à faibles effectifs ou de persister dans sa volonté de concentrer l'offre scolaire en regroupant de nouvelles écoles. Cela pourrait conduire à la fermeture d'écoles ce qui serait contraire à l'engagement présidentiel sur le maintien du tissu scolaire en zone rurale.

L'IA indique qu'il pourra procéder à des fermetures d'écoles s'il a l'assentiment des maires. De la même façon, il continuera de proposer de « déplacer » des classes quand les temps de transports n'augmentent pas pour les élèves. Il nous fera part de sa réflexion lors du prochain CDEN (fin novembre) en présence des élus « pour que ceux-ci puissent s'organiser ».

Le SNUipp-FSU 23 explique que, sur le département, moins d'une commune sur deux a une école. Il ne faudrait donc pas isoler encore plus certains secteurs et dépouiller encore plus les communes du seul service public (hors mairie) qu'il leur reste encore.

L'IA indique que d'autres départements ruraux ont les mêmes conditions d'offre scolaire.

Le SNUipp-FSU 23 répond que dans les départements comparables (Cantal, Lozère), le P/E est supérieur !

Le SNUipp-FSU 23 revient sur la situation du bassin scolaire de Boussac qui, suite à une fermeture d'école, a vu une école privée hors contrat se constituer à Boussac-Bourg. Le SNUipp-FSU 23 s'interroge sur cette politique de concentration de l'offre scolaire qui favorise à terme l'école privée. S'en tenant aux statistiques, le SNUipp-FSU 23 constate ainsi une progression de 23% des effectifs du privé entre la rentrée 2016 et la rentrée 2019.

L'IA relativise et se défend de favoriser le développement du privé en Creuse. Pourtant, l'IA indique vouloir poursuivre la concentration de l'offre scolaire sur ce bassin d'écoles. En effet, selon l'IA, le bassin scolaire de Boussac pourrait subir une nouvelle fermeture de poste cette année. Il proposerait alors de fermer une classe à Saint-Sylvain-Bas-le-Roc tout en incitant les élus à « déplacer » le dernier poste qui resterait alors dans l'école de Boussac...

Carte scolaire SEGPA

Les représentants du SNUipp-FSU 23 font part de l'analyse comparée des conditions d'enseignement et d'accueil des élèves en SEGPA entre l'année 2018-2019 et l'année 2019-2020.

	Nombre d'élèves	HP	HSA	Total	H/E
R 2018	222	555,5	29,5	585	2,63 h
R 2019	248	531,36	35,82	567,18	2,28 h

Le SNUipp-FSU 23 constate que les documents de travail font apparaître une baisse de 13% en une année de la dotation horaire dévolue au SEGPA alors que dans le même temps, le nombre d'élèves augmente. Cette baisse est 10 fois supérieure à la baisse de la DGH constatée pour les collèges ! Ce choix politique a forcément des conséquences pour les SEGPA du département.

Les représentants du SNUipp-FSU 23 dénoncent cette dégradation des conditions d'enseignement et d'accueil des élèves. Ce sont encore les professeurs de SEGPA qui compenseront par leur surinvestissement l'absence d'engagement de l'Institution en faveur des élèves de SEGPA afin de créer les conditions favorables à leur réussite.

Le SNUipp-FSU 23 note ainsi qu'une SEGPA à 2 classes (avec double niveaux donc) pèse sur les choix d'orientation des élèves. C'est le cas de la SEGPA d'Aubusson. Par manque de places, certains élèves, résidant dans les environs d'Aubusson sont ainsi amenés à être scolarisés loin de leur lieu d'habitation à Guéret ou à Bourganeuf.

L'IA justifie le maintien de cette SEGPA sans dotation supplémentaire par la faiblesse des effectifs.

Pour le SNUipp-FSU 23, il est incompréhensible, alors la situation sociale des familles du secteur est plus défavorisée qu'ailleurs, que le nombre d'élèves scolarisés à la SEGPA d'Aubusson ne soit pas plus conséquent. L'absence de Psy-EN sur le secteur est pour beaucoup dans cette situation. En effet, l'aide de ce professionnel, en plus des bilans obligatoires qu'il fait passer, est souvent déterminante pour convaincre les familles de faire ce choix d'orientation. Le recrutement d'un Psy-EN pour le secteur pourrait être déterminant. Nous constatons également que les effectifs augmentent et que l'équipe enseignante est stable. Il est temps de faire d'autres choix pour Aubusson.

Le SNUipp-FSU 23 revient sur la situation des directions à mi-temps des SEGPA qui n'est pas souhaitable.

Pour l'IA, le travail est en cours. Il indique être favorable à des directions à plein temps « au moins pour celles qui ont les effectifs attendus autour de 55-60 élèves ». Pour les SEGPA qui n'auraient qu'un mi-temps de direction, il ne souhaite pas que le directeur se trouve dans la position d'enseigner dans la même structure pour son autre mi-temps.

Le SNUipp-FSU 23 partage cette opinion mais relève que ce sera difficile à mettre en place. Pour le SNUipp-FSU 23, il est nécessaire de prévoir la formation de nouveaux personnels à ces fonctions dans les années qui viennent. L'IA indique que la question est légitime et est en cours de traitement.

Carte scolaire ASH

Le SNUipp-FSU 23 rappelle qu'à la suite du 1^{er} mouvement, 24 postes ASH étaient restés vacants sur les 73 postes relevant de l'ASH, mentionnés dans la nomenclature LOLF fournie par l'administration. Soit 32,8% des postes ASH vacants.

Pour comparaison en 2010, 8 postes ASH étaient restés vacants suite au 1^{er} mouvement sur les 70 postes relevant de l'ASH mentionnés dans la nomenclature LOLF fournie par l'administration. Soit 11,5% des postes.

Ainsi, en 8 ans, le nombre de postes ASH vacants à l'issue du premier mouvement a été multiplié par 3. C'est en partant de ce constat que le SNUipp-FSU 23 avait alerté l'IA sur la nécessité de tenir un CTSD sur l'ASH afin de mener un travail autour de la recherche de solutions pour enrayer les problèmes d'attraits que rencontrent ces postes.

Les représentants du SNUipp-FSU 23 font remarquer que ni dans l'ordre du jour, ni dans les documents de travail apparaissent les questions relatives à l'ASH en Creuse. C'est en constatant l'absence de documents de travail au sujet de l'ASH que le SNUipp-FSU 23 a envoyé les questions diverses suivantes afin de pouvoir traiter ce sujet :

- situation des dispositifs ULIS, IME, ITEP (implantation, lieux de résidences des élèves, taux de pression)
- quel parcours inclusif pour les élèves en situation de handicap en Creuse (analyse des orientations après fréquentation des dispositifs ULIS école, collège, IME, ITEP)
- quelle politique d'externalisation des unités d'enseignement,
- situation des services médico-sociaux partenaires de l'école (fréquentation, taux de pression, ...),
- quelle politique volontariste de départ en formation,
- bilan RASED (nombre de demande d'intervention par secteur, nombre de prise en charge effective, carte des interventions effectives)
- point sur le recrutement psyEN d'Auzances
- bilan PEMPR (nombre d'intervention, type d'intervention)
- AESH : nous souhaiterions être destinataires de la liste nominative des AESH indiquant leur affectation, leur temps de travail annuel et le type de contrat (AESH CDD, AESH CDI, AVS en CUI)

L'IA reconnaît n'avoir pas eu le temps de travailler les réponses à ces questions. Il s'était pourtant engagé dès juin 2019 à le faire lors du CTSD de constat des effectifs préparatoire à la carte scolaire. Il déclare (à propos de ces questions) : « il y a de quoi faire une thèse ou une enquête DEGESCO sur ce thème »...

Le SNUipp-FSU 23 lui rappelle le discours du ministère sur l'École inclusive (à compléter). Pourtant, on constate que les RASED ont été supprimés et remplacés par des PEMPR dont la fonction n'est pas définie, que les départs en formation (Psy-EN, enseignants spécialisés, directeurs SEGPA) sont presque nuls, la fermeture de l'IME du Monteil au Vicomte dans la presse, l'externalisation d'Unité d'Enseignement sans passer par un avis des instances... Bref, le département ne dispose d'aucune lisibilité concernant l'ASH. Pour le SNUipp-FSU 23, la Creuse a besoin de transparence et de lignes directrices. On le doit aux familles car il n'est pas correct de nommer dans les établissements des personnels non formés. On le doit aux enseignants si on veut qu'ils partent en formation.

L'IA répond de façon évasive... « On est dans la RH, c'est important pour l'avenir... ». Il reconnaît que ce sont les associations gérant les établissements qui dictent la politique de l'Éducation nationale dans l'ASH du département : « pour le Monteil au Vicomte, c'était la volonté de l'association de fermer... ».

Concernant les ULIS, l'IA reconnaît une liste d'attente de 6 élèves à Aubusson. Quand on lui demande où sont ces 6 élèves, il répond qu'ils sont en milieu ordinaire accompagnés d'une AESH... Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer que cela est certainement en totale contradiction avec la notification MDPH...

Pour le SNUipp-FSU 23, il est nécessaire de faire un bilan exhaustif de la situation des ULIS en Creuse (d'où viennent les élèves ? l'implantation des structures répond-elle à cette origine géographique ? ...). La situation d'Aubusson avec 18 élèves (12 accueillis actuellement -2 de plus que ce qu'autorisent les textes- + 6) nécessiterait par exemple qu'on s'interroge sur l'implantation d'une nouvelle ULIS dans le secteur...

Le même bilan exhaustif devrait également exister pour tout l'ASH.

Considérant que les réponses apportées par l'IA ne sont pas suffisamment précises et qu'elles ne permettent pas d'éclairer les choix qui devront être faits lors de la prochaine carte scolaire, le SNUipp-FSU 23 demande à l'IA de tenir un CTSD spécial sur ces questions avant la prochaine carte scolaire.

L'IA indique vouloir tenir un groupe de travail sur ce thème.

La séance est levée à 12h20.

Pour la FSU23,
Amélie Auricombe, Pascaline Bon, Céline Butte, Fabrice Couégnas, Annette Durin, Solen Marche, Luc Marquès,
Stéphane Picout



SNUipp 23